

**AUDIT EUREX**

Société de  
Commissaires aux  
Comptes inscrite sur  
la liste nationale des  
Commissaires aux  
Comptes rattachée à la  
CRCC Dauphiné Savoie

## INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL :  
89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE  
ZI VONGY  
74200 THONON LES BAINS

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022**

***ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023***

---

**AUDIT EUREX**

SARL au capital de 8.000 euros - Siren n° 433 396 496 00021 RC Thonon - TVA FR 45 433 396 496 - Code Naf 6920 Z  
Siège Social : Technosite Altéa - 196 rue Georges Charpak - 74100 Juvigny  
Tél : 04 26 69 75 87 - E.mail : [audit.annemasse@eurex.fr](mailto:audit.annemasse@eurex.fr) - [www.eurex.fr](http://www.eurex.fr)

Bureau secondaire : 3 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 79 79

# INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL : 89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE  
ZI VONGY  
74200 THONON LES BAINS

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

---

A l'assemblée générale de la l'association INITIATIVE CHABLAIS.

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE CHABLAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Notes sur le bilan » figurant en pages 22 et 23 de l'annexe des comptes annuels, expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations financières ainsi que les modalités relatives à leur dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations financières, et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe susmentionnée fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Juvigny, le 05/05/2023

**P/SARL AUDIT EUREX,**

**Claude MAURICE**  
**Co-Gérant, Associé**  
**Commissaire aux comptes**

## **ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**ASS INITIATIVE CHABLAIS****Bilan**

	<b>Brut</b>	<b>Amortissement Dépréciations</b>	<b>Net au 31/12/22</b>	<b>Net au 31/12/21</b>
ACTIF IMMOBILISE				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Immobilisations financières				
Prêts	718 500	14 237	704 263	824 705
<b>Total I</b>	<b>718 500</b>	<b>14 237</b>	<b>704 263</b>	<b>824 705</b>
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres créances	117 058		117 058	99 686
Divers				
Disponibilités	347 163		347 163	233 378
<b>Total II</b>	<b>464 222</b>		<b>464 222</b>	<b>333 064</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 182 722</b>	<b>14 237</b>	<b>1 168 484</b>	<b>1 157 769</b>

**ASS INITIATIVE CHABLAIS****Bilan**

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>791 841</b>	<b>776 476</b>
Autres fonds propres sans droit de reprise	791 841	776 476
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>255 404</b>	<b>255 301</b>
Autres fonds propres avec droit de reprise	255 404	255 301
<b>Réserves</b>		
Report à nouveau	119 861	105 592
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 398	14 687
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>1 163 708</b>	<b>1 152 056</b>
Total I	1 163 708	1 152 056
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Total II		
<b>PROVISIONS</b>		
Total III		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 811	3 833
Dettes fiscales et sociales	139	120
Autres dettes	826	1 761
Total IV	4 776	5 714
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 168 484</b>	<b>1 157 769</b>



## ASS INITIATIVE CHABLAIS

## Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
Cotisations	3 200	3,97	3 200	3,39		
<b>Ventes de biens et de services</b>	<b>482</b>				<b>482</b>	
Ventes de prestations services	482	0,60			482	
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>76 862</b>		<b>91 175</b>		<b>-14 313</b>	<b>-15,70</b>
Concours publics et subventions d'exploita	60 054	74,56	77 350	81,96	-17 295	-22,36
Ressources liées à la générosité du public	16 808	20,87	13 825	14,65	2 983	21,58
<b>Total I</b>	<b>80 544</b>	<b>100,00</b>	<b>94 375</b>	<b>100,00</b>	<b>-13 831</b>	<b>-14,66</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
Autres achats et charges externes	78 803	97,84	80 722	85,53	-1 918	-2,38
Salaires et traitements			75	0,08	-75	-100,00
Autres charges						
<b>Total II</b>	<b>78 804</b>	<b>97,84</b>	<b>80 797</b>	<b>85,61</b>	<b>-1 993</b>	<b>-2,47</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>1 741</b>	<b>2,16</b>	<b>13 578</b>	<b>14,39</b>	<b>-11 838</b>	<b>-87,18</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
Autres intérêts et produits assimilés	955	1,19	811	0,86	145	17,83
Repr./ provisions, dépréciations et transfer	5 422	6,73	8 478	8,98	-3 055	-36,04
<b>Total III</b>	<b>6 377</b>	<b>7,92</b>	<b>9 288</b>	<b>9,84</b>	<b>-2 911</b>	<b>-31,34</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amort., aux dépréciations et	3 927	4,88	3 143	3,33	785	24,97
Intérêts et charges assilées	7 450	9,25	4 917	5,21	2 533	51,52
<b>Total IV</b>	<b>11 377</b>	<b>14,13</b>	<b>8 059</b>	<b>8,54</b>	<b>3 318</b>	<b>41,17</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-5 000</b>	<b>-6,21</b>	<b>1 229</b>	<b>1,30</b>	<b>-6 229</b>	<b>-506,88</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant imp</b>	<b>-3 259</b>	<b>-4,05</b>	<b>14 807</b>	<b>15,69</b>	<b>-18 066</b>	<b>-122,01</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
<b>Total V</b>						
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
<b>Total VI</b>						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	139	0,17	120	0,13	19	15,83
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>86 921</b>	<b>107,92</b>	<b>103 663</b>	<b>109,84</b>	<b>-16 742</b>	<b>-16,15</b>
<b>Total des charges ((II + IV + VI + VII)</b>	<b>90 320</b>	<b>112,14</b>	<b>88 976</b>	<b>94,28</b>	<b>1 344</b>	<b>1,51</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-3 398</b>	<b>-4,22</b>	<b>14 687</b>	<b>15,56</b>	<b>-18 085</b>	<b>-123,14</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES E</b>						
Dons en nature	42 645		35 023		7 622	21,76
Prestations en nature	14 348		12 468		1 880	15,08
<b>TOTAL</b>	<b>56 993</b>		<b>47 491</b>		<b>9 502</b>	<b>20,01</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS</b>						
Mise à disposition gratuite	7 377		8 140		-763	-9,37
Prestations en nature	6 971		4 328		2 643	61,06
Personnel bénévole	42 645		35 023		7 622	21,76
<b>TOTAL</b>	<b>56 993</b>		<b>47 491</b>		<b>9 502</b>	<b>20,01</b>

## ASS INITIATIVE CHABLAIS

### Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : INITIATIVE CHABLAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 168 484 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 3 398 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/05/2023 par les dirigeants de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Initiative Chablais est une plateforme d'initiative locale membre du réseau national Initiative France. La plateforme aide les créateurs, repreneurs en apportant son expertise sur le financement d'un projet.

Elle peut également participer à financer leur projet s'ils prévoient de recourir à un prêt bancaire à l'aide de dispositifs financiers.

Le dispositif principal est le prêt d'honneur Initiative Chablais, prêt personnel accordé au créateur ou repreneur pour un montant maximum de 25 000 € (ce montant a été augmenté par décision du Conseil d'administration de mai 2021) remboursable entre 1 et 7 ans.

Son octroi s'accompagne

- d'un suivi technique assuré les les collaborateurs d'Initiative Chablais ;
- ainsi que, dans la mesure du possible, d'un parrainage (chef d'entreprise ou personne bénéficiant d'une expérience de direction de plus de 5 ans) qui intervient bénévolement pour aider le nouveau dirigeant à se poser les bonnes questions et acquérir la culture entrepreneuriale ;
- le Club des créateurs pour se voir entre jeunes dirigeants autour d'une thématique ou d'un temps réseau.

Le prêt d'honneur Initiative peut être cumulé avec le prêt "Start Up & Go" pour les projets innovants (sur des fonds régionaux), et depuis 2021 avec le prêt d'honneur création/reprise BPI (sur des fonds BPI).

Initiative Chablais peut également mobiliser le prêt d'honneur solidaire BPI soit en complément, soit en prêt seul, et depuis 2021, le prêt d'honneur Renfort BPI pour les anciens lauréats qui auraient un besoin de trésorerie ou de croissance.

L'association participe également régulièrement à des salons, ateliers, évènements pour promouvoir ses activités.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principes comptables ont été appliqués avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrées dans des

## ASS INITIATIVE CHABLAIS

### Règles et méthodes comptables

comptes d'apports avec ou sans droit de reprise ou d'emprunts selon les obligations conventionnelles.

Les pertes et dépréciations constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle et doivent être imputées pour un montant équivalent des dépréciations et pertes de l'actif immobilisé au niveau des apports et emprunts qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif des postes du bilan passif. Les pertes et dépréciations sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise ou emprunts sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles par type de prêts.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

L'évènement Covid-19 ayant pris fin au terme de l'année 2021 au niveau des mesures de fermeture administrative ; le seul impact de ce dernier sur les comptes de l'exercice 2022 réside dans la poursuite du remboursement des échéances de prêts d'honneur reportées ; sans que la continuité d'exploitation ne soit remise en cause.

## ASS INITIATIVE CHABLAIS

### Faits caractéristiques

#### Autres éléments significatifs

Absence de transaction, réalisée avec des contreparties, non habituelle et non conclue à des conditions normales.

Souscription en date du 15 décembre 2022 d'un emprunt bancaire in fine débloqué le 13 janvier 2023 d'un montant de 20 000 € à taux zéro remboursable au plus tard le 10 février 2024, pour sécuriser la trésorerie de fonctionnement dans l'incertitude de la date de réception des subventions FSE.

**ASS INITIATIVE CHABLAIS****Notes sur le bilan**

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	840 437	145 700	267 637	718 500
<b>Total</b>	<b>840 437</b>	<b>145 700</b>	<b>267 637</b>	<b>718 500</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	15 732	3 927	5 422	14 237
<b>Total</b>	<b>15 732</b>	<b>3 927</b>	<b>5 422</b>	<b>14 237</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>704 263</b>

**ASS INITIATIVE CHABLAIS****Notes sur le bilan****Immobilisations financières**

29 nouveaux prêts ont été débloqués en 2022 pour un montant global de 145 700 €.

4 prêts ont été considérés en 2022 comme irrécouvrables pour une somme nette de garantie de 7 450 €.

Répartition de l'en-cours de prêts par nature au 31 décembre 2022 :

- Prêts d'honneur création : 307 812 €
- Prêts d'honneur reprise : 386 961 €
- Prêts d'honneur croissance : 23 727 €

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 835 558 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	718 500	227 949	490 551
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	117 058	117 058	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>835 558</b>	<b>345 007</b>	<b>490 551</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	145 700		
Prêts récupérés en cours d'exercice	260 187		

Répartition des créances (hors prêts en immobilisations financières) :

Créances de fonctionnement : 116 738 €

Créances de gestion du fonds de prêts : 321 €

**ASS INITIATIVE CHABLAIS****Notes sur le bilan**

## Produits à recevoir

	Montant
SUBVENTION FSE 2021	53 642
SUBVENTION FSE 2022	40 031
SUBVENTION REGION AURA 2020 SOLDE	3 866
SUBVENTION REGION AURA 2021	7 609
SUBVENTION REGION AURA 2022	8 029
SUBVENTION BPI FRANCE	2 400
MECENATS 2022 SOLDE	1 481
<b>Total</b>	<b>117 058</b>

## Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	15 732	3 927	5 422	14 237
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
<b>Total</b>	<b>15 732</b>	<b>3 927</b>	<b>5 422</b>	<b>14 237</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières		3 927	5 422	
Exceptionnelles				

La norme préconisée par le réseau Initiative France concernant la comptabilisation de la dépréciation pour risque de non recouvrement des prêts d'honneur a été appliquée à compter de l'établissement des comptes annuels 2015. La dépréciation est estimée de la manière suivante :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100 % du solde net de garantie,
- Redressement judiciaire en cours : 100 % du solde net de garantie,
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde net de garantie,
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50 % du solde net de garantie.

Sur le total des prêts en cours au 31 décembre 2022 de 718 500 €, 20 192 € font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 14 237 €.

Les prêts d'honneur qui ne sont pas repartis immédiatement à l'issue de la période de report, faute de signature du mandat de prélèvement, ont été dépréciés à hauteur de 100 % des échéances qui auraient dû être prélevées jusqu'au 28 février 2021, sans considération d'une garantie de celles-ci par BPI France.

**ASS INITIATIVE CHABLAIS****Notes sur le bilan****Fonds propres****Tableau de variation des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	A la clôture
Fonds propres sans droit de re	776 476	315	15 051		791 841
Fonds propres avec droit de re	255 301	103			255 404
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	105 592	14 269			119 861
Excédent ou déficit de l'exercic	14 687	-14 687		3 398	-3 398
<b>Situation nette</b>	<b>1 152 056</b>		<b>15 051</b>	<b>3 398</b>	<b>1 163 708</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
<b>TOTAL</b>	<b>1 152 056</b>		<b>15 051</b>	<b>3 398</b>	<b>1 163 708</b>

Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante :

- Le résultat correspondant au compte analytique de fonctionnement est affecté en report à nouveau créditeur,
- Le résultat correspondant au compte analytique de prêts est affecté en provisions et pertes sur apports au prorata du solde des comptes des apports avec et sans droit de reprise à la clôture de chaque exercice.

Détail des fonds propres au 31 décembre 2022 :

- Fonds propres de fonctionnement : 122 491 €
- Fonds propres de prêts : 1 041 217 €

Détail de la trésorerie au 31 décembre 2022 :

- Trésorerie de fonctionnement : 10 529 €
- Trésorerie de prêts : 336 634 €



**ASS INITIATIVE CHABLAIS****Notes sur le bilan****Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 776 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 811	3 811		
Dettes fiscales et sociales	139	139		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	826	826		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>4 776</b>	<b>4 776</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Répartition des dettes :

Dettes de fonctionnement : 4 776 €

Dettes de gestion du fonds de prêts : 0 €

**Charges à payer**

	Montant
HONORAIRES NON PARVENUS	3 811
<b>Total</b>	<b>3 811</b>

**ASS INITIATIVE CHABLAIS****Notes sur le compte de résultat**

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2022
Cotisations statutaires	3 200
Autres produits annexes	482
<b>TOTAL</b>	<b>3 682</b>

Comptabilisation des cotisations lors de l'appel de celles-ci aux collectivités et partenaires.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 2 124 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	40 645	2 400	17 009			60 054
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem						
						<b>60 054</b>

**ASS INITIATIVE CHABLAIS****Notes sur le compte de résultat**

## Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 398</b>	
Fonds de prêts	6 028	
<b>Part du résultat sur gestion conventionnée</b>	<b>6 028</b>	
<b>Part du résultat sur gestion libre</b>		<b>2 630</b>

**ASS INITIATIVE CHABLAIS****Autres informations****Effectif**

Effectif moyen du personnel : 2 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		2	2	1
Employés	1	1	2	1
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

Sont mis à disposition par l'association L'Agence Economique du Chablais dans le cadre de la convention de coopération entre les deux associations une chargée de mission à temps plein et un chargé de mission à temps partiel, dédiés à l'animation de la plate-forme locale Initiative Chablais (faisant l'objet d'une refacturation entre les deux structures) ainsi qu'une assistance administrative chargée du back office de l'association Initiative Chablais (gestion des prélèvements bancaires, préparation des contrats de prêts, saisie comptable) pour 10 % de son temps de travail et la directrice pour 10 % de son temps de travail (instances associatives, demandes de subventions, dossiers de financements FSE et Région).

Les membres de l'association Initiative Chablais ne sont pas rémunérés.

**ASS INITIATIVE CHABLAIS****Autres informations**

## Engagements financiers

## Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<b>Prêts accordés en 2022 mais non encore décaissés au 31/12/2022 (8 prêts)</b>	60 000
Autres engagements donnés	60 000
<b>Total</b>	<b>60 000</b>

Parmi les 8 prêts accordés et non décaissés au 31/12/2022, 2 projets ont été abandonnés depuis pour un montant global de 25 000 €.

## Contributions volontaires

	N	N-1
<b>Ressources</b>		
Bénévolat	42 645	35 023
Prestations en nature	14 348	12 468
Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>56 993</b>	<b>47 491</b>
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	7 377	8 140
Prestations	6 971	4 328
Personnel bénévole	42 645	35 023
<b>Total</b>	<b>56 993</b>	<b>47 491</b>

La valorisation des contributions volontaires en nature comprend les éléments suivants :

- Mise à disposition gratuite de locaux et de matériel par l'association l'Agence Economique du Chablais :

## ASS INITIATIVE CHABLAIS

### Autres informations

Evaluation à partir des charges réelles payées par l'association l'Agence Economique du Chablais au prorata des heures effectuées par les personnes mises à disposition de l'association Initiative Chablais par rapport au total annuel des heures travaillées par l'effectif salarié de l'association l'Agence Economique du Chablais.

- Mise à disposition de salariés par l'association l'Agence Economique du Chablais :

Evaluation à partir des salaires chargés (salaires bruts et charges patronales) de l'effectif affecté à l'association Initiative Chablais (une assistance administrative et la directrice pour 10 % de leur temps de travail).

- Mise à disposition gratuite de locaux par les collectivités locales ou des entreprises dans le cadre du conseil d'administration et de l'assemblée générale :

Evaluation par rapport au coût de location de ces salles communément pratiqué par les collectivités locales ou les entreprises.

- Bénévolat de chefs d'entreprise dans le cadre des parrainages et des membres dans le cadre des comités d'agrément.

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 437 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément ; de 36 heures au titre du parrainage et de 68 heures de participation au fonctionnement de la plate-forme.

La valorisation de ce bénévolat correspond au nombre d'heures multiplié par un taux moyen correspondant à un salaire brut de 4 500 € chargé à 45 % de charges patronales sur une moyenne de 1 575 heures travaillées par an (base 50 €/heure en 2010 revalorisée en fonction de l'évolution du SMIC soit 59,65 € en 2022).

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains ;

- aux feuilles de présences remplies lors des différents réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc.

### Donations

Absence de legs et donations en cours à la clôture de clôture de l'exercice.

**AUDIT EUREX**

Société de  
Commissaires aux  
Comptes inscrite sur  
la liste nationale des  
Commissaires aux  
Comptes rattachée à la  
CRCC Dauphiné Savoie

## INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL :  
89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE  
ZI VONGY  
74200 THONON LES BAINS

### RAPPORT SPECIAL

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022**

***ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023***

---

**AUDIT EUREX**

SARL au capital de 8.000 euros - Siren n° 433 396 496 00021 RC Thonon - TVA FR 45 433 396 496 - Code Naf 6920 Z  
Siège Social : Technosite Altéa - 196 rue Georges Charpak - 74100 Juvigny  
Tél : 04 26 69 75 87 - E.mail : [audit.annemasse@eurex.fr](mailto:audit.annemasse@eurex.fr) - [www.eurex.fr](http://www.eurex.fr)

Bureau secondaire : 3 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 79 79

# INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL : 89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE  
ZI VONGY  
74200 THONON LES BAINS

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

---

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.





## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé et qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### **CONVENTION UNIQUE**

#### ***Entité cocontractante :***

L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

#### ***Personnes concernées :***

- Thonon Agglomération,
- Communauté de communes du pays d'Evian et Vallée d'Abondance,
- Communauté de communes du Haut-Chablais,
- Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Groupement des Industriels du Chablais,
- SA des Eaux Minérales d'Evian,
- Nicomatic.

#### ***Nature et objet :***

Une convention de mise à disposition a été conclue le 21 avril 2022 entre les associations INITIATIVE CHABLAIS et L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS.

Cette convention prévoit la mise à disposition par L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS à INITIATIVE CHABLAIS d'une chargée de mission création / reprise d'entreprise à temps plein, Madame Cristina LAROCHE, ainsi que d'un chargé de mission à hauteur de 50%, Monsieur Clément FUSTER.

L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS accepte que l'association INITIATIVE CHABLAIS établisse son siège et utilise ses locaux pour ses activités. Elle met également à disposition l'ensemble des moyens de fonctionnement nécessaires aux missions d'INITIATIVE CHABLAIS.

En contrepartie, L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS facture à INITIATIVE CHABLAIS le coût réel des salaires et avantages versés aux salariés mis à disposition, ainsi que des moyens matériels utilisés.

De plus, INITIATIVE CHABLAIS s'est engagée à assurer sur ses fonds les divers frais inhérents à son activité.

Un avenant à cette convention a été signé le 18 octobre 2022 prévoyant que l'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS consent à INITIATIVE CHABLAIS la mise à disposition gratuite des moyens matériels et back office pour l'année 2022. Le coût de ces dépenses est valorisé dans les comptes de charges et recettes en nature dans les comptes d'INITIATIVE CHABLAIS.

**Modalités :**

L'association INITIATIVE CHABLAIS a comptabilisé en charges un montant de 64'180,80 €uros au titre de l'indemnité de mise à disposition de personnel.

Enfin, INITIATIVE CHABLAIS a comptabilisé une charge de 2'669,70 €uros au titre de la refacturation de la prise en charge des frais inhérents à son activité.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Juvigny, le 05/05/2023

**P/SARL AUDIT EUREX,**

**Claude MAURICE**  
**Co-Gérant, Associé**  
**Commissaire aux comptes**